

École Privée Marie-Consolatrice

Lycée de l'enseignement général
101, rue de Luxembourg
L-4221 Esch-sur-Alzette

+ 352 57 12 57 - 1
secretariat@epmc.lu
epmc.lu

Notice d'information sur la vidéo-surveillance

Chers visiteurs, Chers élèves,

L'Ecole privée Marie-Consolatrice (ci-après dénommée « EPMC ») s'engage à respecter la vie privée et à respecter le Règlement général sur la protection des données (dénommé ci-après « RGPD) en matière de vidéo surveillance.

La présente notice d'information apporte des informations sur l'usage des images de vidéo surveillance des personnes (dénommées ci-après « personnes concernées ») fréquentant ou visitant l'école (EPMC) et sur les droits dont la personne concernée dispose. Les informations sur les autres données traitées par l'école sont disponibles sur le site internet www.epmc.lu sous l'onglet notice légale.

1. Nom et données de contact du responsable du traitement

Le responsable du traitement des données personnelles est

Ecole Privée Marie-Consolatrice (Marie asbl)
101, rue de Luxembourg
L-4221 Esch/Alzette
par e-mail à epmc.informatique@elisabeth.lu

Pour toute demande d'information concernant la façon dont les données personnelles sont traitées ou si une personne souhaite exercer un des droits, énumérés sous le point 6, elle peut contacter l'EPMC à l'adresse ci-dessus ou le délégué à la protection des données de **Elisabeth**

- par courrier daté et signé à l'adresse :
Elisabeth – DPO Délégué à la protection des données
121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg
Par e-mail dpo@elisabeth.lu

2. Finalités, base de légitimité du traitement

EPMC traite les données photos ou vidéos issues de la vidéo-surveillance conformément au RGPD sur la base de l'article 6(1) f) du RGPD, c'est-à-dire selon les intérêts légitimes poursuivis par l'école ou par un tiers.

Les finalités sont les suivantes :

- sécuriser les accès du bâtiment ;
- assurer la sécurité du personnel, des usagers et des visiteurs ;
- détecter et identifier des comportements potentiellement suspects ou dangereux susceptibles de provoquer des accidents ou incidents ;

- repérer avec précision l'origine d'un incident et servir d'élément de preuve ;
- protéger les biens (bâtiment, installations, matériel, marchandises, ...) ;
- organiser une évacuation rapide des personnes en cas d'incident et pouvoir alerter en temps utile les services de secours ;

3. Catégories de données traitées et personnes concernées

Dans le cadre de la vidéo-surveillance, l'EPMC collecte et traite les données suivantes des personnes visitant l'établissement :

- Images (photos ou vidéos)
- Horaire de présence dans l'établissement

4. Catégories de destinataires des données traitées

En interne, les personnes ayant accès aux données sont le service en charge du système de vidéo-surveillance et l'équipe de direction ou le service social en cas d'incident. Au sein de Elisabeth, les services de la société de support et de gestion Apollonia S.A. S.I.S. (direction, les services qualité, juridique) peuvent également être destinataires sur la base de la nécessité de savoir (principe du « need to know »).

Le cas échéant les organismes externes comme les secours, autorités de police et judiciaires; auxiliaires de justice (avocats, huissiers...) peuvent également être destinataires de données.

5. Durée de conservation

Les données de vidéo-surveillance sont automatiquement supprimées au bout de 8 jours maximum, sauf si l'image enregistrée doit être utilisée pour atteindre une des finalités énumérées ci-dessus, notamment en tant que moyen de preuve. Dans ce cas, les images seront conservées le temps nécessaire à la réalisation de la finalité.

Les données ainsi collectées restent en Europe et sont hébergées sur nos propres serveurs situés au Luxembourg pour protéger les données au maximum.

6. Droits des personnes concernées

La personne concernée peut accéder aux données la concernant et en obtenir une copie (article 15 du RGPD), peut s'opposer au traitement de ses données dans les conditions prévues par l'article 21 du RGPD et obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 du RGPD.

Pour toute demande, la personne concernée peut contacter EPMC ou son DPO (Data protection officer) dont les coordonnées figurent au paragraphe 1 ci-dessus.

7. Réclamation

Si la personne concernée estime que le traitement de ses données effectué par EPMC constitue une violation du RGPD, elle peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) 15, Boulevard du Jazz - 4370 Belvaux.

Afin de se conformer au mieux à la réglementation en vigueur, la présente notice d'information sera mise à jour chaque fois que nécessaire. Version mise à jour : Mai 2026